

MAIRIE DE FEIGNEUX

4, Grande Rue - 60800 FEIGNEUX
☎ 03 44 59 03 05

Extrait du registre des délibérations de la commune de FEIGNEUX Séance du 17 octobre 2013

L'an deux mil treize, le dix-sept octobre, à vingt heures et quarante minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Feigneux, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances.

Présents : BRILLON Catherine, Maire,
CAVALETTI Véronique, GENON Francis, adjoints,
JULIEN Louise, HURAUX Patrice, BEDU Didier, conseillers.

Absents : WAECHTER Rodolphe, JARDIN Véronique, FAURE Sébastien, LEROY Sébastien

Procuration : WAECHTER Rodolphe donne procuration à CVALETTI Véronique

Secrétaire de séance : CVALETTI Véronique

Nombre en exercice : 10

Nombre présents : 06

Nombre de votants : 07

Lecture et approbation du procès verbal de la séance du 20/06/2013

2013/22 : Décision modificative n°1/2013 au budget communal.

Mme Cavaletti Véronique rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil avait acté l'achat d'un nouveau matériel informatique suite à un changement de logiciel de comptabilité demandé par les services de la Trésorerie.

De ce fait, une décision modificative au budget doit être prise au regard de ce nouvel investissement, suite à ces nouvelles directives.

Aussi, la décision modificative proposée est la suivante :

- 022 : dépenses imprévues : - 4000€
- 021 : virement de la section de fonctionnement : 4000€
- 023 : virement à la section d'investissement : 4000€
- Opération 49 Acquisition matériel informatique et logiciels e-magnus :
 - article 2183 : + 1800€
 - Article 205 : + 2200€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représenté ladite décision modificative.

2013/23 : Admission en non valeur.

Mme Cavaletti informe une demande de mise en non-valeur pour des créances minimales concernant des titres (2009-2011-2013) pour un montant total de 3.40€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représenté la mise en non valeur de la somme totale de 3.40€ couvrant les titres : T2625/2009, T5/2013, T26/2011.

2013/24 Relais Assistantes Maternelles.

Mme le Maire informe le conseil qu'elle s'est rendue à une réunion organisée par le RAM, qui dépend du CCAS de Crépy-en-Valois en vue de présenter le bilan d'activités triennal 2010-2012 et le projet 2013-2017.

Ce service offre :

- des informations aux parents et professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance
- un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

A ce propos, il est à savoir que la municipalité de Feigneux accueille régulièrement les activités du RAM à la salle P GRIMAUD où sont organisés des ateliers avec en 2012 : 10 ateliers avec un effectif global de 17 parents et 59 enfants ont participé.

Au vu du succès rencontré, il est proposé le renouvellement d'adhésion au Relais Assistantes Maternelles (RAM).

Vu l'échéance de l'agrément CAF du Relais Assistantes Maternelles du Valois conclu pour la période 2010-2013,

Vu la délibération du CCAS de la ville de Crépy-en-Valois, gestionnaire du RAM du Valois, en date du 24 juin 2013,

Considérant que le RAM du Valois maintient ses activités sur le territoire des 22 communes adhérentes et que le gestionnaire souhaite pérenniser ce service en direction des familles et des assistantes maternelles,

Considérant le bilan tri-annuel 2010-2012 et le projet 2013-2017 présentés en réunion plénière des communes adhérentes au RAM du vendredi 28 juin 2013 et remis à chaque représentant des 22 communes,

Mme le Maire propose aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le renouvellement de l'adhésion au RAM pour la période 2013-2017
- S'engager à inscrire chaque année au budget les dépenses et recettes liées à cette adhésion, notamment pour les appels de fonds émis par le CCAS de Crépy-en-Valois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents et représenté les propositions citées ci-dessus.

2013/25 : Réactualisation de la convention MJC/Mairie.

Madame le Maire informe le conseil que la convention entre la MJC de Feigneux et la commune doit être réactualisée. Celle-ci n'était pas encore finalisée pour ce conseil, et sera, de ce fait, proposée au prochain conseil.

2013/26 : Projet de fusion des syndicats d'électricité.

Madame le Maire informe que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-27 du Code général des collectivités territoriales, le conseil doit se positionner au regard du projet de périmètre de fusion des syndicats d'électricité du Compiègnois, ElectronX, de l'est de l'Oise, de la Vallée de l'Oise et du Valois et adopter les statuts.

Le courrier a été réceptionné fin juin 2013, le conseil avait jusqu'au 24/09/2013 pour émettre un avis. Le délai étant dépassé, le conseil prend note de ce projet qu'il approuve favorablement.

Informations diverses :

1- La fibre optique :

Suite aux études et propositions du Conseil général du département de l'Oise, Madame le Maire rappelle que la commune de Feigneux a adhéré en 12 octobre 2012 au Syndicat mixte Oise très haut débit (SMOTHD), le Conseil municipal étant convaincu de cette nécessité pour la commune de s'inscrire dans les tranches de travaux de la couverture numérique de l'Oise. (pour rappel, cette couverture coûterait à la commune 370 € par branchement, toutes subventions déduites)

De son côté, la CCPV a fait part d'une étude parallèle qu'elle a conduit entre juillet et septembre 2013, au vu des réticences concernant la rapidité de la couverture des communes de la CCPV et du financement proposé par le département. Cette étude objective exposée lors du conseil communautaire du 26 septembre 2013 n'a pas montré de solutions plus adéquates.

Lors du vote du 26/09/13, le Conseil Communautaire n'a pas souhaité donner cette

compétence à la CCPV. Chaque commune reste donc autonome sur ce projet de fibre optique, sans mutualisation des demandes au niveau de la CCPV tant sur le point de vue financier que techniques.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier adressé aux délégués communautaires le 08/10/2013 de M. Douet, vice président du Conseil général, apportant toutes les réponses suite au débat en CCPV.

2- Eau :

- **Modélisation informatique** : Mme le Maire informe d'une réunion qui a eu lieu le 9/09/13 avec la Lyonnaise des Eaux pour la présentation du modèle informatique du réseau de l'eau. Un document très complet a été remis en mairie.
Des améliorations du réseau ont été proposées, à savoir un stabilisateur de pression qui n'existe plus actuellement, ce qui permettrait que l'ensemble du village ait la même pression du début à la fin du réseau.
- **Inventaire patrimonial** : l'agence de l'eau souhaite que les communes établissent un inventaire du patrimoine. Le conseil s'interroge si cela concerne la modélisation informatique. Contact sera pris auprès de l'Agence pour plus d'informations
- **Remplacement des branchements en plomb** : Madame le Maire informe qu'au cours du mois d'août à mi septembre 2013, la majorité des remplacements des branchements plomb ont été effectués. Quelques installations sont à vérifier ou à programmer au vu de difficultés techniques. L'impasse du puits pose un problème particulier car la Lyonnaise des Eaux souligne le statut « cour privée » de cette impasse, ce qui demande une réflexion pour la prise en charge financière de la conduite traversant cette cour.
- **Point sur les diagnostics SPANC effectués par VEOLIA** : Toutes les habitations n'ont pas été vérifiées. Mme le Maire a demandé à la CCPV un état d'avancement.
- **Projet d'une création d'un forage à Feigneux** : Notre fournisseur d'eau pour Feigneux est l'usine BCI (captage privé). Cette situation demande à être réexaminée en collaboration avec notre distributeur, La Lyonnaise des Eaux, la direction de l'usine BCI, les maires des communes de Russy-Bemont, Vaumoise .
Une réunion de travail avec les services de l'état est programmée le 12 novembre 2013 entre tous les acteurs afin d'étudier éventuellement la création d'un nouveau forage. Ceci dans le but de permettre un meilleur maillage, de rendre son autonomie à l'usine BCI ; l'hydrogéologue qui a fait une étude financée par BCI a été invité à cette réunion.
La création de nouveaux syndicats n'étant pas d'actualité, ce dossier devra probablement être porté à la connaissance du préfet.

- **Syndicat des Eaux d'Auger st Vincent.** M Didier Bedu rend compte de la réunion qui a eu lieu ce jour. Le renouvellement du contrat d'affermage doit se réaliser en juin 2014. Aussi, au vu des élections municipales en mars 2014, le Syndicat a décidé de proroger d'un an le contrat d'affermage avec la SAUR.

3- Ordures ménagères.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets exercice 2012.** Mme le Maire informe les conseillers dudit rapport.
 - **Ramassage des déchets « Jours de fête »** Mme le Maire informe que lors de la manifestation de Jours de Fête, le tri sélectif qu'avait réalisé avec beaucoup de soin par les bénévoles n'a pas été suivi d'effet par la CCPV. En effet, suite à une mauvaise organisation de leurs services, toutes les ordures ont été prises dans la même benne. Au regard de cela, la mairie a fait un courrier de mécontentement adressé au Président de la CCPV, au Directeur Général des services et au responsable du service du ramassage des ordures ménagères ainsi qu'au Directeur du SMVO.
 - **Ramassage des déchets quartier de la Houatte-sente Montregard**
Suite à plusieurs réunions avec les services de la CCP, la société Véolia, et une réunion publique avec les riverains de la rue de la Houatte et sente Montregard, une nouvelle organisation a permis de solutionner le problème du passage des camions lors de la collecte des déchets suite à la mise en place de plots sur une placette privée.
Des arrêtés d'interdiction de stationnement ont été pris dans le quartier de la Houatte les jours de ramassage des déchets (distribution et affichage mairie).
De nouvelles poubelles jaunes de 240L sont disponibles pour les habitants concernés.
Un point sera fait en décembre sur ce nouveau fonctionnement.
- 4- Plan local d'urbanisme :** Mme le Maire fait lecture de l'avis rendu par la DDT de l'Oise au regard de l'arrêt du projet PLU. Celle-ci préconise de programmer une dernière réunion avec les Personnes publiques associées afin d'éclaircir certains points. Contact sera pris avec le bureau d'étude.

5- Travaux :

- **Travaux chemins ruraux :** Mme le Maire informe le conseil que suite à la demande urgente d'un agriculteur, M Courtier, des travaux de rebouchage au niveau d'un chemin rural entre Hazemont et le carrefour de Morcourt ont été décidés. En effet, suite à une très grande détérioration de ce chemin, les transports de betteraves ne pouvaient se faire pour des raisons de sécurité. La majeure partie du chemin se

situe sur le territoire de Crépy-en-Valois et une autre partie sur Feigneux. Le propriétaire des parcelles concernées a demandé aux deux communes de faire le nécessaire. Au vu de la situation, la commune de Crépy a fait réaliser des travaux d'urgence sur la partie qui lui incombe et Feigneux de même.

Par ailleurs, un complément de rebouchage des trous a été réalisé sur le chemin faisant la jonction entre la route de Compiègne et Fresnoy-la-Rivière (face au terrain d'aéromodélisme).

Un courrier a été adressé aux propriétaires et exploitants qui empreintent ces voies afin de les sensibiliser sur un entretien régulier de ces chemins ruraux.

- **Rue du Larris Goguet** : des travaux d'écoulement d'eaux pluviales ont été réalisés.
- **Travaux SICAE CV1 : sortie Feigneux/Russy-Bemont** : Mme le Maire informe qu'un courrier a été adressé à la SICAE pour leur faire part des inquiétudes quant à l'état de la voirie communale due aux travaux réalisés.
- **CAUE** : rencontre a été faite avec M Bettini architecte au CAUE qui a proposé un projet d'aménagement de la voirie devant la salle P GRIMAUD
- **Campagne de rebouchage des nids de poules sur la commune et le hameau** a été réalisée au cours de l'été 2013.
- **Projet aménagement du parking rue de la Vallée** : M Genon informe d'un appel d'offre de maître d'œuvre pour ce projet.

6- **Urbanisme** :

- **Déclarations Préalables** : Mme le Maire informe que pour deux dossiers de DP, l'Architecte des Bâtiments France a émis un avis favorable avec prescriptions. Considérant qu'il s'agit d'un avis simple que l'autorité compétente n'est pas tenue de suivre, et au vu de la nature des travaux, Mme le Maire a délivré les deux arrêtés sans tenir compte des prescriptions de l' ABF.
- Suite à une demande de Déclaration Préalable avec clôture et sortie sur la voie publique (route de Morcourt), l'Etat a fait opposition à ladite Déclaration Préalable.
- Une demande a été faite à la Lyonnaise des eaux par un particulier habitant chemin des brebis afin de créer un branchement d'eau au

niveau de son habitation. Le particulier avait ouvert une tranchée sur chemin communal sans autorisation de la mairie. Suite à un rendez-vous en mairie, il a été demandé au particulier de reboucher sa tranchée dans l'attente de l'examen de nouveaux éléments concernant son dossier d'urbanisme.

7- Maison assistantes maternelles. Madame le maire fait part d'une lettre adressée le 20 septembre 13 au Conseil général signée par les 3 maires du RPI, les 4 assistantes maternelles réunies en association et le propriétaire du local proposé, lettre qui fait état de l'avancement du projet. Restent les réserves émises quant à la commission accessibilité pour ce local qui resterait au 1er étage. Le rez de chaussée dans un autre bâtiment entrainerait des frais supplémentaires qui fragiliseraient la viabilité du projet.

Au vu de la réglementation concernant les normes d'accessibilité aux personnes handicapées concernant les Maison d'assistantes maternelles,(ERP), un décret devrait être prochainement en débat au sénat afin d'alléger le dispositif en matière d'accessibilité .

Actuellement il est possible aussi d'obtenir des « cas dérogatoires » rendus par M. le Préfet (article L.111-7_3,R11 19-6 et R111-19-10 du code de la construction et de l'habitation)

Madame le Maire informe le conseil de son intention de prendre contact avec Madame le sous-préfet de Senlis afin de soumettre ce projet à une éventuelle dérogation.

8- Location du logement communal 15 rue de la Houatte : Mme le Maire informe le conseil que les locataires actuels ont donné leur préavis. Un affiche a été fait en mairie pour s'adresser à l'agence ORPI. Celle-ci vient de proposer un nouveau locataire.

9- Chasse : Suite à des rencontres, d'une part avec M Duquenne, Président de l'association de chasse de Feigneux et d'autre part M Champenois, Président de l'amicale du Berval, un courrier a été adressé en rappelant les règles de bonne conduite et de respect de la sécurité.

10-Mariage : Mme le Maire fait lecture d'une lettre de remerciements du couple qui a été marié en août dernier.

11-Campagne de betteraves : Mme le Maire informe d'une réunion d'information sur la campagne de betteraves 2013/2014 qui aura lieu le 26/10/2013 à Bucy le Long.

12-Calendarier festif : Mme le Maire rappelle quelques dates :

- 18/10/2013 : « L'inconnue de la Seine » à la salle Pierre Grimaud
- 28/10/2013 : pour l'association Automne village : boum à la salle Pierre Grimaud

- 09/11/2013 : bilan festif jours de fête 2013
- 11/11/2013 : commémoration du 11 novembre
- 16/11/2013 : Conte d'Automne à la salle Pierre Grimaud
- 24/11/2013 : festival du cinéma avec Automne village à la salle Pierre Grimaud
- 15/12/2013 : Noël Feigneux
- 18/01/2014 : vœux du maire

Fin de la séance 0h30.